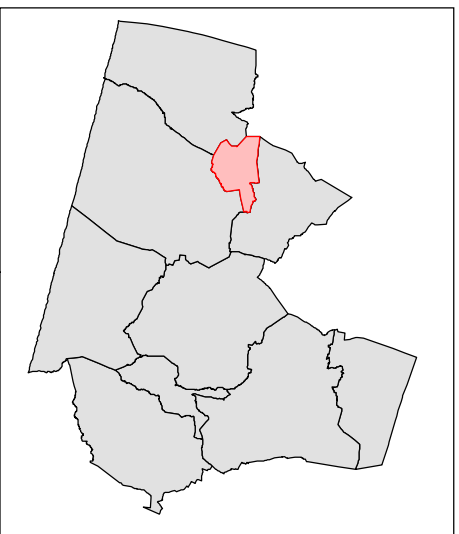




5.10a Zonage

Uza

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 09/12/2019
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 15/05/2024
Dossier soumis à Enquête publique du 13/01/2025 au 14/02/2025
PLUI approuvé par D.C.C. du 30/06/2025

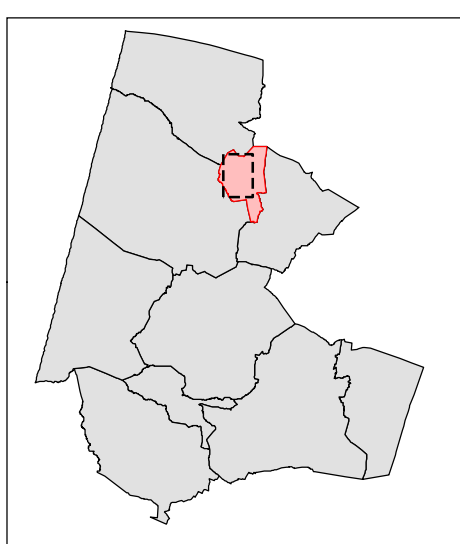
Légende

Type de zone	A	NK	NK; Np	UX; UY
IAUHq:	Ap	NL; NLS	UA; UA; UAIC	UY
IAUHq:	N	Np	UB; UB; UBIC	
IAUHq:	Nai	Ne	UBh; UBh	

Prescriptions

- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - boisement
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée
- Espace boisé classé
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - habitats d'intérêt communautaire
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - zone humide
- Secteur d'OAP
- Aléa Fort Incendie de forêt
- Interface entre la zone d'aléa fort incendie de forêt et les zones urbaines

Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024.



Légende

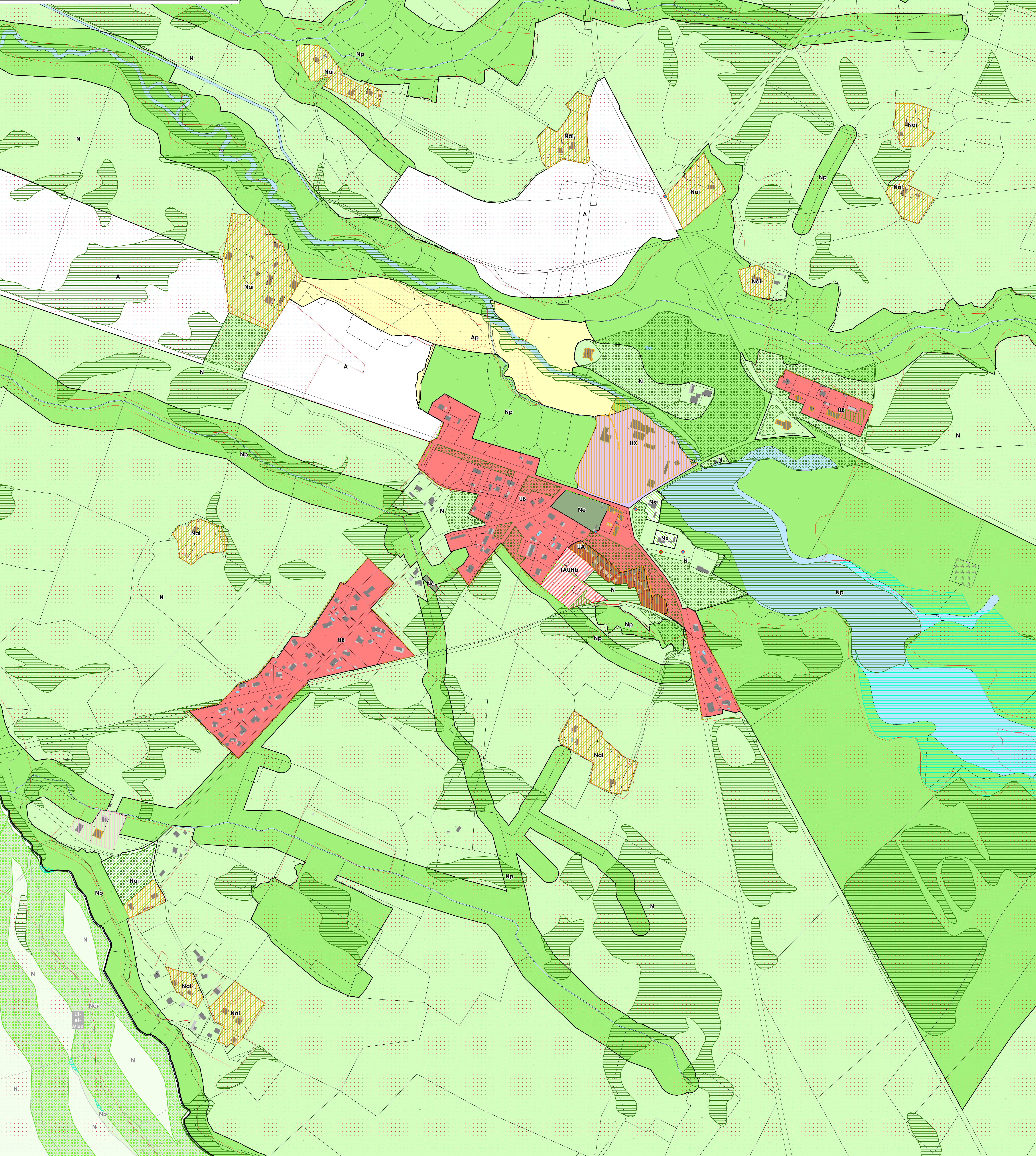
Type de zone

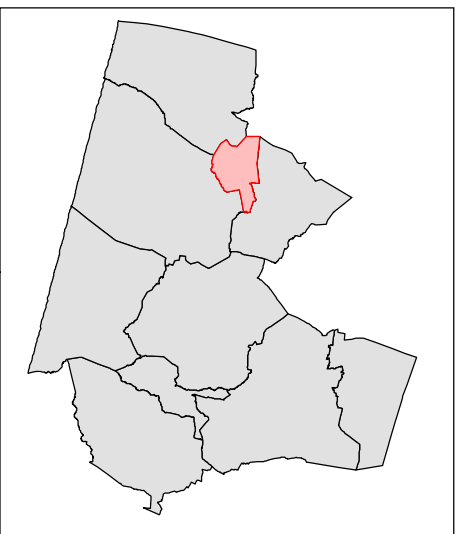
 A	 Nk	 Nk; Ny	 UX; UXr
 IAU1a; I	 Ap	 NL; NLS	 UA; UAa; UAic
 IAU1b; IAU1b; I	 N	 Nd	 UB; UBb; UBc; UBd
 IAU1b; IAU1b; I	 No	 Np	 UBn; UB
 IAU1b; IAU1b; I	 No	 Np	

Prescriptions

-  Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - boisement
-  Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
-  Protection indirecte au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée
-  Espèce boisée classée
-  Périphérie de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisée
-  Périphérie de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
-  Périphérie de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
-  Périphérie de protection au titre de l'article L. 151-23 - Habitats d'intérêt communautaire
-  Périphérie de protection au titre de l'article L. 151-23 - Zone humide
-  Secteur d'OAP
-  Aléa fort incendie de forêt
-  Interface entre la zone d'aléa fort incendie de forêt et les zones urbaines

Sources : Origine DGEIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024





5.10c Plan Risques

Uza

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 09/12/2019
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 15/05/2024
Dossier soumis à Enquête publique du 13/01/2025 au 14/02/2025
PLUI approuvé par D.C.C. du 30/06/2025

Risques
Aléa Fort incendie de forêt
Interface entre la zone d'alea fort incendie de forêt et les zones urbaines
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024 .

